

# LE DOCUMENTAIRE...

## ... AU THÉÂTRE

Le « **théâtre documentaire** » a été initié par Peter Weiss, auteur suédois d'expression allemande. Entre 1963 et 1965, Peter Weiss assiste au procès de vingt-deux responsables du camp d'extermination d'Auschwitz. À partir de ses notes, il écrit *L'Instruction* (1965), pièce qui lui permettra de développer sa théorie du théâtre documentaire. Voici les grandes lignes de la définition qu'il en donne :

« Le théâtre documentaire adopte un point de vue contre le point de vue médiatique. En effet, il s'oppose aux médias de masses - et plus largement à l'Etat - qui manipulent l'information. Alors que les médias tendent à cacher, à camoufler, et à corrompre la vérité, le théâtre documentaire, quant à lui, fait lumière sur des événements et conflits géopolitiques, en s'inspirant de sources fiables et en en rendant compte fidèlement. »<sup>1</sup>

Depuis Weiss, plusieurs metteurs en scènes et auteurs à travers le monde ont créé des spectacles de ce type. À titre d'exemple, la compagnie montréalaise Porte-Parole s'y consacre depuis 2000 en créant des pièces de théâtre qui « explorent à chaque fois un dilemme différent, presque toujours ancré dans l'actualité québécoise. Porte-Parole voit le théâtre documentaire comme « un moyen de bâtir une tradition artistique et engagée chez les citoyens canadiens. »<sup>2</sup>

## ... ET AU CINÉMA

Le **documentaire cinématographique** existe depuis l'invention même du 7<sup>e</sup> art. En effet, avant 1900, le cinéma était dominé par les « actualités » : les premiers films étaient par définition de courts documentaires, des moments de la vie courante capturés sur film, comme un train entrant en gare. Les contraintes techniques faisaient que chaque film ne dépassait pas la minute. Mais l'idée de « scène documentaire » est attestée dès 1906, et celle de « film documentaire » dès 1915.

En général, cette catégorie filmique se fixe pour but de produire la représentation d'une réalité, sans intervenir sur son déroulement. Il s'oppose donc à la fiction, qui s'autorise à créer la réalité même qu'elle représente. La fiction, pour produire cet effet de réel s'appuie donc, entre autres choses, sur une histoire ou un scénario et une mise en scène.

Une telle définition n'est toutefois pas stricte, car un documentaire peut recouper certaines caractéristiques de la fiction, notamment via la reconstitution. De même, le tournage d'un documentaire influe sur la réalité qu'il filme et la guide parfois, rendant donc illusoire la distance théorique entre la réalité filmé et le documentariste.

Le documentaire se distingue aussi du reportage. Il est parfois très difficile de faire la distinction entre les deux. Il faut donc juger les œuvres dans leur globalité, sur un ensemble de critères plus ou moins subjectifs, parmi lesquels on peut citer les intentions de l'auteur, le synopsis, la durée du film, les choix de cadre, l'habillage sonore et musical, le langage, le traitement du temps, l'utilisation d'acteurs, les reconstitutions, etc.

La limite entre l'objectivité et le point de vue du cinéaste est particulièrement ténue : un documentaire répond toujours à une démarche de son auteur, et propose donc une vision particulière. Cette vision résulte principalement des choix, que ce soit en regard du sujet traité, des moyens, de l'approche ou, surtout, du montage. Un documentaire est donc une véritable œuvre de création, qui ne saurait prétendre à l'objectivité, contrairement à ce dont il se voit souvent implicitement investi.

Sources :

<sup>1</sup> [www.oboulo.com/quatrieme-notes-theatre-documentaire-peter-weiss-37859.html](http://www.oboulo.com/quatrieme-notes-theatre-documentaire-peter-weiss-37859.html)

<sup>2</sup> [www.porteparole.org/](http://www.porteparole.org/)  
[www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)